

Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord

Les Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord (également dénommées ci-après : « les Conditions ») régissent la relation entre le Client Xtra, en tant que demandeur et participant à l'action Colruyt Bébé à Bord, d'une part, et Colruyt Meilleurs Prix, d'autre part.

Lors de la demande de participation et/ou la participation à l'action Colruyt Bébé à Bord, le Client Xtra prend connaissance des Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord et en accepte l'application.

Dans le cas où le Client Xtra ne serait pas (plus) d'accord avec l'application d'une ou de plusieurs dispositions des Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord, toute participation à l'action Colruyt Bébé à Bord serait impossible.

Identité de l'éditeur et gestionnaire de l'action Colruyt Bébé à Bord

Colruyt Meilleurs Prix Colruyt Food Retail SA
dont le siège social est établi à B-1500 Hal, Edingensesteenweg 196,
TVA BE 0716.663.615 – RPM Bruxelles

Service clientèle Le Service clientèle de Colruyt Meilleurs Prix est joignable au
+32 (0)2 345 2345, par e-mail à l'adresse info@colruyt.be ou par
courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

Définitions et nature de l'action Colruyt Bébé à Bord

Action Colruyt Bébé à Bord

Dans le cadre de l'action Colruyt Bébé à Bord, Colruyt Meilleurs Prix s'engage à octroyer des avantages, à certains moments déterminés, à un Client Xtra, en sa qualité de futur parent ou de parent adoptif, valablement inscrit à l'action Colruyt Bébé à Bord. La nature, la quantité et l'étendue des avantages peuvent notamment dépendre à cet égard du stade de la grossesse, de la date de naissance (présumée) du bébé ou de l'âge du bébé. Seuls les Clients Xtra peuvent s'inscrire et participer à l'action.

Client XTRA Le Client Xtra est la personne physique qui dispose d'un compte Xtra après la finalisation et l'approbation de sa demande de création de compte Xtra. Seule une personne physique majeure peut être ou devenir Client Xtra. Un Client Xtra agit toujours en qualité de consommateur. Un non-consommateur ou un mineur ne peut en aucun cas être ou devenir Client Xtra, sauf accord explicite contraire de Xtra.

Consommateur Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord

1. **Objet des présentes Conditions :** Les présentes Conditions visent à fournir au Client Xtra les informations essentielles concernant les conditions de l'action Colruyt Bébé à Bord et les conditions liées à l'exercice des droits découlant de la participation à l'action Colruyt Bébé à Bord.

2. **Avantages et communications :** L'inscription à l'action Colruyt Bébé à Bord permet de profiter d'une série de cadeaux et avantages. Colruyt Meilleurs Prix est entièrement libre de déterminer les détails concrets des avantages et cadeaux offerts et peut les modifier de temps à autre. Les avantages offerts dépendent également du moment où le Client Xtra s'inscrit à l'action Bébé à Bord et de l'âge du bébé (à venir). Pour bénéficier des avantages et/ou des cadeaux, des conditions supplémentaires peuvent être imposées, telles qu'une possibilité d'échange limitée dans le temps, une obligation d'achat minimum pour utiliser un bon spécifique, etc. Ces conditions sont toujours communiquées de manière univoque et claire au Client Xtra. Suite à son inscription à l'action Bébé à Bord, le Client Xtra reçoit un certain nombre de communications de marketing direct personnalisées portant sur les avantages de l'action, la grossesse et la naissance du bébé. Le Client Xtra peut mettre un terme à tout moment à l'envoi de ces communications. Toutefois, dans ce cas, le Client Xtra ne pourra plus profiter pleinement de l'action Bébé à Bord et des avantages y afférents.

3. **Conditions d'inscription :** Seuls les Clients Xtra domiciliés en Belgique peuvent s'inscrire à l'action Colruyt Bébé à Bord. Ils doivent en outre être titulaires d'un login Xtra et posséder une carte Xtra ou un code QR Xtra-App.

Les Clients Xtra qui accueilleront bientôt un bébé peuvent s'inscrire à l'action à partir de trois mois de grossesse et jusqu'à 10 semaines après l'accouchement. Dans le cadre d'un enfant adopté, l'inscription est possible jusqu'à 10 semaines après la naissance de l'enfant. L'inscription se fait par le biais du formulaire électronique prévu à cet effet (www.colruyt.be/fr/bebeabord). Si l'enfant adopté est âgé de plus de 10 semaines, l'inscription à l'action "Bébé à bord" est possible par le biais du Service Clientèle et ceci jusqu'à ce que l'enfant ait 6 mois. Une seule participation à l'action est possible par grossesse/adoption.

Un seul des parents peut participer à l'action Bébé à Bord par couple et par bébé. Lors de l'inscription, le Client Xtra communique la date de naissance (présumée) de manière complète et sincère. En cas d'inscription pendant la grossesse, le Client Xtra sera invité, aux environs de la date de naissance présumée, à communiquer le plus rapidement possible, et au plus tard 9 semaines après la naissance du bébé, la date de naissance exacte. Cette date est importante pour pouvoir offrir au bon moment les cadeaux et avantages adaptés à l'âge du bébé. L'inscription à l'action Bébé à Bord est gratuite. Le Client Xtra ne peut s'inscrire qu'une seule fois et ne profiter qu'une seule fois des avantages de l'action par grossesse/adoption, même dans le cas éventuel de naissances multiples. Dans pareil cas, il est toutefois possible de demander des avantages supplémentaires auprès du Service clientèle. Une nouvelle inscription n'est possible que lorsqu'au moins une année s'est écoulée depuis la réception de l'e-mail de confirmation de l'inscription précédente. L'action Colruyt Bébé à Bord n'a pas d'effet rétroactif.

4. **Traitement de l'inscription :** La date à laquelle le Client Xtra reçoit l'e-mail de confirmation définitif de la participation à l'action Colruyt Bébé à Bord est utilisée comme référence pour déterminer si la demande a bien été effectuée durant la période de validité telle que définie au point 3 des présentes Conditions. Lorsque le bébé est déjà né, Colruyt Meilleurs Prix compte dix semaines à partir de la date de naissance pour délimiter la période de validité et déterminer si l'inscription a bien été effectuée en temps opportun.

5. **Durée de la participation à l'action Colruyt Bébé à Bord :** L'action Colruyt Bébé à Bord s'étend de la date de l'inscription jusqu'au 1^{er} anniversaire du bébé.

6. **Restrictions :** Les avantages de l'action Colruyt Bébé à Bord ne sont pas cumulables avec ceux de l'action Xtra Vivre ensemble. Aucun avantage découlant de l'action Bébé à Bord ne peut être échangé en espèces.

7. **Suspension de l'action Colruyt Bébé à Bord par le Client Xtra :** Le Client Xtra qui ne souhaite plus participer à l'action Colruyt Bébé à Bord est libre de se (faire) désinscrire à tout moment. Il lui suffit dans ce cas de contacter le Service clientèle, de cliquer sur le lien de désinscription dans les e-mails reçus ou de le faire en ligne au moyen du login Xtra. La suspension du profil Xtra implique également la suspension de l'action Colruyt Bébé à Bord pour le Client Xtra concerné.

8. **Suspension de l'action Colruyt Bébé à Bord par Colruyt Meilleurs Prix :** Si la date de naissance exacte visée au point 3 n'est pas transmise correctement ou en temps opportun, Colruyt Meilleurs Prix mettra un terme à l'action Colruyt Bébé à Bord pour le Client Xtra concerné. Toute inscription/participation sera contrôlée par Colruyt Meilleurs Prix afin de vérifier si les conditions d'inscription ont effectivement été remplies. En cas d'abus, de tricherie ou de fraude lors de l'inscription ou de la participation, ou si les circonstances l'exigent, Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de ne pas octroyer certains avantages ou cadeaux ou de ne pas les déduire du montant dû.

9. **Responsabilité en cas de perte ou de vol :** Colruyt Meilleurs Prix ne peut être tenue responsable en cas de perte d'un avantage, que celui-ci ait été perdu lors de l'envoi par courrier ou de toute autre manière.

10. **Validité et modification des Conditions :** Si l'une des dispositions des Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord s'avère nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions Générales de l'action Colruyt Bébé à Bord.

Le fait que Colruyt Meilleurs Prix omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions.

Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions. Colruyt Meilleurs Prix se réserve ainsi également le droit de modifier, de suspendre, de reporter, de limiter ou d'annuler à tout moment les modalités de demande et d'octroi des avantages. Le cas échéant, le Client Xtra n'a pas droit à une quelconque indemnité.

En cas de modifications, Colruyt Meilleurs Prix en informera le Client Xtra. Si le Client Xtra n'accepte pas ces modifications, il a le droit de mettre un terme, immédiatement et sans frais, à l'action Colruyt Bébé à Bord.

11. **Questions ou plaintes :** pour toute question ou plainte, le Client Xtra peut s'adresser dans un premier temps au Service clientèle. Si la solution proposée par le Service clientèle ne satisfait pas le Client Xtra, celui-ci peut contacter l'Ombudsman du Commerce. Il s'agit d'une instance indépendante et neutre, reconnue par le SPF Économie, qui propose un service de conciliation gratuit. Le Client Xtra peut envoyer un formulaire de réclamation électronique via www.ombudsmanducommerce.be. Ce formulaire peut également être téléchargé et renvoyé par e-mail à info@ombudsmanducommerce.be ou par courrier postal à Ombudsman du Commerce, Avenue Edmond Van Nieuwenhuysse 8, 1160 BRUXELLES. En l'absence de conciliation, le litige sera soumis aux tribunaux compétents belges. Le droit belge est d'application.

12. **Protection de la vie privée et des données à caractère personnel :** Le recours au service décrit dans les présentes Conditions Générales nécessite la collecte et le traitement des données à caractère personnel du Client Xtra. La protection des données à caractère personnel du Client Xtra revêt une importance capitale pour Colruyt Meilleurs Prix. Dès lors, Colruyt Meilleurs Prix s'efforce de les protéger au mieux et de toujours garantir les droits du Client Xtra lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Colruyt Meilleurs Prix traite les données à caractère personnel du Client Xtra aux fins et sur la base des fondements juridiques tels que décrits dans la Déclaration de confidentialité Xtra. Cette Déclaration peut être consultée en ligne ou obtenue sur demande auprès du Service clientèle ou dans un magasin des Marques Xtra participantes. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Client Xtra s'engage à informer le Service clientèle en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles, à savoir son adresse e-mail, ses données d'identification et son adresse postale, afin de permettre à Colruyt Meilleurs Prix de fournir un service correct.

VO202310010